



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2471

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2471 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro U-2381 de façon à :

- ajuster le territoire d'application du règlement pour y inclure une portion du boulevard du Curé-Labelle et de la rue J.-A.-Bombardier;
- remplacer le libellé du critère 32 afin de mieux encadrer l'entreposage extérieur pour les usages commerciaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate